



Les prairies temporaires devraient être considérées comme des cultures à part entière par les cultivateurs de plaine. Photo: hir

Dynamiser le marché *des fourrages grossiers Bourgeon*

En regard de la future interdiction d'importer du fourrage grossier pour les ruminants, l'importance des prairies temporaires augmente. Un projet vise à coordonner l'offre et la demande.

En Suisse romande, le nombre de reconversions à l'agriculture biologique de fermes sans bétail a fortement augmenté ces dernières années. Ce faisant, entre 2017 et 2018, plus de 2000 hectares de terres assolées ont été reconvertis, soit près de 400 hectares de prairies temporaires supplémentaires à valoriser dans une région avec une faible charge en bétail. En Romandie, la charge moyenne en bétail est d'env. 0,7 unité gros bétail (UGB) par hectare et elle est encore plus faible en plaine.

Prairies temporaires comme des contraintes

Malgré les avantages indéniables des prairies temporaires dans la rotation, certain-e-s chef-fe-s d'exploitation sans bétail rechignent à mettre en place les 20 pourcents requis. Ils préfèrent n'en installer que 10 pourcents dans la rotation en complétant les 10 pourcents restants par des cultures de légumineuses ou d'engrais verts. Cette manière de procéder est possible selon l'article 2.1.2.2 du Cahier des charges de Bio Suisse. «Dans les fermes sans bétail, les prairies temporaires sont trop souvent considérées comme une contrainte, peu intéressantes financièrement et ne sont pas bien valorisées», relève Josy Tamarcaz d'Agriidea Lausanne. La qualité du fourrage produit sur ces domaines ne correspond ainsi souvent pas aux attentes des éleveurs, surtout les éleveurs laitiers.

Redonner l'envie de cultiver des herbages

A partir de 2020, Bio Suisse exigera que 90 pourcents des fourrages destinés aux ruminants proviennent de production Bourgeon suisse, et cette part devra atteindre 100 pourcents dès 2022. Ces dispositions pourraient augmenter la valeur des prairies temporaires en tant que fourrage. «Avec la diminution parallèle de la part de concentrés de 10 à 5 pourcents à partir de 2022, il faudrait entre 4000 et 5000 hectares de prairies temporaires supplémentaires Bourgeon pour répondre aux besoins», estime Josy Tamarcaz. C'est pourquoi ce dernier a déposé dernièrement une demande de projet «Contributions

Grandes Cultures Bourgeon», intitulée «Défi fourrages de base herbagère 2022» auprès de Bio Suisse. «Ce projet interrégional, prévu sur trois ans et porté par Agriidea, le FiBL, Progana et les vulgarisations cantonales, met l'accent sur la qualité des produits et la commercialisation. Il vise principalement à redonner l'envie aux cultivateurs de plaine de considérer les prairies temporaires comme une culture à part entière», précise Josy Tamarcaz.

Une enquête et un contrat-type

Un premier projet similaire avait déjà été déposé précédemment et a reçu un montant forfaitaire de 10 000 francs. Le montant alloué permet dans un premier temps d'effectuer une enquête auprès des éleveurs et des «cultivateurs» sans bétail afin de préciser leurs besoins respectifs. «Il est important de connaître les attentes et les besoins de chacun pour que le marché fonctionne», relève Josy Tamarcaz. Parallèlement à cette enquête, un contrat type d'achat / vente de fourrage sera également testé par ProConseil. Ce document facilitera les transactions de fourrages en fixant un cadre juridique adéquat et équitable pour les deux parties. *Christian Hirschi*



Participez à l'enquête!

L'enquête «Evaluation des besoins et potentiels de production de fourrages des prairies Bourgeon indigènes» menée dans le cadre du premier projet intitulé «Améliorer la mise en valeur des prairies temporaires pour les fermes de grandes cultures biologiques sans ou avec peu de bétail» s'adresse aux éleveurs et aux cultivateurs / maraîchers de toute la Suisse. Le formulaire destiné aux éleveurs se concentre sur le type de production bovine, le nombre d'animaux, les concentrés affouragés, les types et la qualité des fourrages, le conditionnement ainsi que les besoins des éleveurs. Les questions aux cultivateurs portent notamment sur les surfaces de prairies temporaires, le nombre de coupes, les volumes vendus, le conditionnement, la mécanisation, la présence de rumex ou encore les freins et leviers pour une production de fourrages «TOP». L'enquête se déroule en ligne du 25 janvier au 3 mars 2019. Il vaut la peine de prendre quelques minutes pour y répondre!

 bioactualites.ch > Cultures > Herbages > Pr. temporaires